

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-5-1

Séance du vendredi 28 novembre 2008

DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE 2007-2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2007/I – 11è/05 du 14 décembre 2006, relative à la création d'un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007 et 2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux agglomérations colmarienne et mulhousienne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre de la Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité de l'Agglomération Mulhousienne 2007-2008, la 2^{ème} programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 937 050,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 035 – chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 – Enveloppe 89662 – Partenariat CAMSA.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions